

Membres	23
En exercice :	
Présents :	15
Absents :	8
Votants :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

DE000049.10-2023
République Française
Département de l'Isère

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 038-200063964-20231024-DE000049_10-DE



Commune de Arandon-Passins

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le 24 octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme SANDRIN Maria, élue Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 octobre 2023

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Guillaume LIAUZUN, Muriel RADIX, Bruno GENEVAY, Sylvain JUPPET, Alexandre BOITTIAUX, Sylvie MONTERO, Michel HANNI, Jean Paul COTTIER, Sophie DE ARAUJO.

Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Fabienne DUPUY (pouvoir à A. BOITTIAUX), Marilyn SERRANO (pouvoir à G. PINET), Chloé VIAL (pouvoir à G. LIAUZUN).

Absents : Mesdames, Messieurs : Cédric THIEVANAZ, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Dimitri CASTELAND, Sylvain LONGUET (démissionnaire).

Mme Véronique GROS a été élue secrétaire de séance

OBJET : DEMANDE D'AIDE A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DES ARRETS DE CARS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Madame le Maire explique à l'assemblée que La Région Auvergne Rhône Alpes enclenche une opération, auprès des communes, de mise à disposition d'abris voyageurs. La volonté régionale est d'améliorer le confort des usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires lors de leur attente. Toute commune, dont au moins un arrêt des lignes régionales régulières ou scolaires se situe sur son périmètre, est susceptible d'être éligible.

Madame le Maire présente les différents modèles d'abris sélectionnés et précise que la Région prend en charge la fourniture et la pose de l'abri mais ne prend pas en charge la dalle béton nécessaire pour poser l'abri.

Elle propose :

- La création d'un abri voyageur :
« Chassins », modèle « Bois » 3.260m x 1.915m

- La création d'un abri voyageur :
« Le Planot », modèle « Bois » 3.260m x 1.915m

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- ACCEPTE la pose de deux abris voyageurs à l'arrêt « Chassins » et à l'arrêt « le Planot »
- DECIDE de retenir pour les deux abris le Modèle Bois 3.260m x 1.915m
- AUTORISE le Maire à déposer la demande de subventions, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
SANDRIN Maria

